

Prime d'intéressement local 2017-19

Pour la direction, seule notre charge de travail doit être exceptionnelle...

Lors de la deuxième réunion de négociation de la prime d'intéressement local (2017 à 2019), la direction a refusé de discuter du montant du plafond de la prime. Elle souhaiterait le maintenir à 1200 euros comme les années précédentes alors que, de l'aveu même du Directeur de la Mécanique Ph. Brunet, les 3 années qui viennent seront « exceptionnelles » pour l'activité du site de Lardy.

Pour la direction, à charge de travail exceptionnelle, il y aurait donc une prime... tout ce qu'il y a de plus normal ! Nous réaffirmons notre revendication d'une prime non aléatoire, soumise à cotisations sociales et d'un montant de 2000 euros nets.

Lors de la deuxième réunion sur le sujet, qui a eu lieu mardi 16 mai, la direction a réaffirmé qu'elle ne souhaitait pas augmenter le montant du plafond de la prime malgré la demande en séance des 3 syndicats représentatifs du site. Le seul point qu'elle souhaite discuter, ce sont les indicateurs... qui détermineront de combien la prime baissera par rapport à ce plafond de 1200 euros !

Quant aux indicateurs eux-mêmes, certains sont problématiques comme le taux F1 basé sur les accidents du travail : si l'intensification du travail augmente ces accidents, la prime baissera... Ou comme le projet d'en créer un qui serait basé sur le passage des jalons projet spécifiques à Lardy. Dans une période où de nombreux Métier remontent le manque de moyens et le besoin de temps supplémentaire, par exemple pour répondre aux défis techniques des normes sévères de pollution, c'est le risque de la double peine.

Dans le contexte actuel et celui des années futures, la direction devrait marquer le coup en assurant le versement d'une prime exceptionnelle aux salariés de Lardy. Si l'intéressement tel qu'il est défini par la loi impose un caractère aléatoire, rien n'empêche la direction de verser à la place de l'intéressement une prime non aléatoire et soumise à cotisations sociales.

Les derniers développements et la question de la dépollution démontrent que des centaines de millions d'euros de chiffre d'affaires sont en jeu par notre travail quotidien à Lardy. Nous avons les moyens de faire entendre nos revendications, qu'elles concernent les embauches, les salaires ou la question de la prime d'intéressement.

Pour échanger sur la prime d'intéressement et sur la position que devra prendre la CGT à la fin de la négociation, nous organisons une réunion ce jeudi 8 juin à 12h, n'hésitez pas à venir.

RDV ce jeudi 8 juin à 12h au local CGT

Loi Travail XXL : La presse révèle que les attaques risquent d'être encore plus violentes qu'annoncées



Un article du journal Le Parisien daté d'hier révèle un document de travail de mi-mai concernant les ordonnances préparées par Macron pour cet été.

En plus du plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et de la fusion des institutions représentatives du personnel, l'avant-projet de loi permettrait de multiplier les thèmes sur lesquels l'accord d'entreprise peut être

moins favorable que le code du travail. Cela concernerait le contrat de travail CDI (plus de nécessité de justifier d'une cause réelle et sérieuse ?), le temps de travail voire le salaire !

De telles attaques nécessitent une réaction rapide et massive de la part des salariés de toutes les entreprises. Nous reviendrons plus en détail sur ces éléments dans un prochain tract.



Compte-rendu Réunion DP Juin 2017

Surcharge de travail

Dans le secteur des bancs, qu'ils soient opérés par des Renault ou par des salariés prestataires, nous avons noté une augmentation des demandes de travail les samedis ou les jours fériés. Pour évaluer l'étendue de la situation, nous avons demandé à la direction de fournir le nombre de salariés venus travailler ces jours qui sont d'habitude faits pour profiter de ses activités personnelles ou de sa famille ! Les voici :

- Depuis le début de l'année 2017, **30** demandes de travail le samedi ont été effectuées pour des salariés Renault (sur 9 samedis) et **996 (!)** pour des salariés prestataires (sur 21 samedis – soit tous les samedis depuis le début de l'année...)
- Le lundi 8 mai (férié) : **3** demandes pour des Renault et **2** pour des prestataires
- Le jeudi 25 mai (férié) : **4** demandes pour des Renault et **78 (!)** pour des prestataires (et oui, la cyberattaque du 12 mai est passée par là...)

Si la direction n'est pour l'instant en mesure que de fournir le nombre de demandes (et pas le nombre effectif de salariés venus travailler les samedis et jours fériés), ces chiffres sont assez parlants. Le travail du samedi « exceptionnel » (il ne s'agit pas de travail en VSD) commence à s'institutionnaliser à Lardy.

Nous n'en sommes qu'au début du « mur de charge » et, déjà, chaque samedi, il y a des salariés qui viennent travailler. Si la direction n'accède pas à notre revendication d'un plan d'urgence d'embauches supplémentaires, qu'en sera-t-il au moment des jalons projets et des homologations des mois et années à venir ?

Que ce travail concerne des salariés Renault ou prestataires ne change rien, il n'est pas normal que nous devions sacrifier notre temps personnel pour courir après des jalons irréalistes. Nous rappelons que le syndicat CGT-Lardy est un syndicat de site, c'est-à-dire qu'il s'adresse à tous les résidents du site (Renault ou prestataires), si vous avez des questions sur votre temps de travail ou vos primes, n'hésitez pas à contacter un élu CGT.

Le lundi de la Pentecôte est bien redevenu un jour férié !

Depuis 2008, le lundi de la Pentecôte est redevenu un jour férié. Chez Renault, le jour de solidarité n'est pas positionné le lundi de la Pentecôte mais il est prélevé sur le compteur des RTT collectives au mois de juillet. Cela veut dire que les salariés Renault qui ont travaillé exceptionnellement ce lundi doivent être payés double.

Contactez-nous si vous avez travaillé et que vous constatez une anomalie sur votre paye.



Contre l'expulsion de la Bourse du Travail à Evry

Lundi 29 mai, à l'appel de l'intersyndicale départementale, près de 250 militants se sont rassemblés devant le Conseil Départemental de l'Essonne. La CGT-Lardy était présente à ce RDV. Une délégation de l'intersyndicale a été reçue, portant l'exigence de ne pas être expulsée de la Bourse du Travail à Evry. La délégation a également remis les 15 000 signatures de la pétition départementale (pétition que nous avons notamment fait signer à la descente de la cantine à Lardy).

Cette mobilisation, la solidarité des organisations syndicales et de leurs militants, les signatures de pétition ont permis d'obtenir confirmation par écrit que l'expulsion au 30 juin était suspendue. C'est un répit.

En effet, des négociations doivent s'ouvrir sur un autre projet et sur la convention d'occupation des locaux sauf qu'à ce stade, elles sont très loin de répondre aux revendications portées par les organisations syndicales.

L'intersyndicale restera vigilante et appelle ses syndicats et militants à rester mobilisés. Nous vous tiendrons informés des suites des actions et nous remercions toutes les personnes qui ont signé la pétition contre la fermeture de la maison des syndicats d'Evry.